



DEMI-PENSION - INTERNAT - EXTERNAT

FICHE « INTENDANCE » 2021-2022 - **NOUVEAUX ELEVES**

NOM de l'élève:

Prénom:

Niveau de classe à la rentrée 2021/2022 (cochez la case correspondante) :

- 2^{nde}
- 1^{ère} G^{le} 1^{ère} STMG - Terminale G^{le} Terminale STMG

REGIME CHOISI A LA RENTREE 2021-2022

(IMPORTANT : Ce choix est valable pour l'année scolaire entière et **ne pourra être modifié que par demande écrite** du responsable financier, **remise dans les 15 jours suivant la rentrée scolaire**. Aucun changement n'est possible en cours de trimestre (le 1^{er} trimestre de demi-pension se termine fin décembre) :

- Demi-pensionnaire 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)
- Demi-pensionnaire 5 jours (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi)
- Interne
- Externe

Le Règlement du service d'hébergement et de restauration est disponible sur le site internet du lycée

RESPONSABLE QUI PAIE LES FRAIS SCOLAIRES DE L'ELEVE : Ce dernier doit correspondre au « responsable qui paie les frais scolaires » de la « fiche secrétariat » remise dans le dossier d'inscription. Si l'élève est demi-pensionnaire ou interne, la facture lui sera adressée chaque trimestre par mail, à l'adresse indiquée sur la fiche secrétariat ou à défaut par voie postale. Pensez à informer le secrétariat de tout changement d'adresse mail ou d'adresse postale.

Ce responsable doit **fournir un Relevé d'Identité Bancaire** agrafé à la « **fiche RIB** » (fourni dans le dossier d'inscription et téléchargeable sur le site internet du lycée). Ce RIB sera utilisé pour les éventuels remboursements.

Ce responsable est la **personne qui s'engage à régler les frais scolaires** de l'élève. Cette personne **est susceptible d'être poursuivie en justice en cas de non paiement des factures**. L'élève **pourra être exclu de la demi-pension ou de l'internat en cas de non règlement des factures**.

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT, même si l'élève est inscrit en qualité d'externe :

NOM du responsable qui paie les frais scolaires de l'élève :

Prénom :

Date de naissance : Ville de naissance :

Adresse *:

Code Postal : Ville :

Tél : mail : @

UNE DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE A-T-ELLE ETE FAITE POUR L'ELEVE ? (cocher la case correspondante) :

OUI NON

☞ **Si OUI**, la demande de bourse de lycée est-elle (cocher la case correspondante) :

- acceptée** (fournir une copie de la notification + agrafez un RIB au nom du demandeur sur la « fiche RIB »)
- en attente** (agrafer un RIB au nom du demandeur sur la « fiche RIB »)
- refusée** (fournir une copie de la notification de refus)

LE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION OU DE L'INTERNAT se fait par **chèque, virement à l'ordre du lycée Bellevue, par télépaiement, ou espèces**, en début de trimestre, à réception de la facture appelée « avis aux familles ».

Vous pouvez également, uniquement si votre enfant n'est pas boursier, opter pour le prélèvement automatique mensuel sur 10 mois. Ce choix doit être fait à l'inscription et la demande doit être remise au plus tard fin août (pas de mise en place du prélèvement mensuel en cours d'année scolaire). L'agence comptable vous adressera fin septembre un échéancier vous confirmant la mise en place du prélèvement.

COCHEZ CI-DESSOUS VOTRE CHOIX POUR LE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION OU L'INTERNAT :

- Chaque trimestre, à réception de la facture**
- Par prélèvement automatique mensuel** (uniquement pour les élèves non boursiers)

Si vous choisissez le prélèvement mensuel, vous devez joindre, agrafée à cette fiche, la feuille « **mandat de prélèvement SEPA** » complétée et signée et à laquelle vous aurez agrafé un **RIB**. (ATTENTION, le dépôt d'un R.I.B seul ne suffit pas à la mise en place d'un contrat de prélèvement automatique mensuel)

Je soussigné(e) (NOM, prénom).....
responsable qui paie les frais scolaires de l'élève, certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Date :

Signature du responsable qui paie les frais scolaires

(obligatoire) :